

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20221025-12</b>	<b><u>Séance du 25 octobre 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois d'octobre <b>le vingt-cinq</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AD 432 – PROPRIETE DE MONSIEUR PATRICK PARIS**

Afin de régulariser l'alignement actuel, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain située en bordure de voirie, appartenant à Monsieur Patrick PARIS, domicilié 20 bis rue des Vignottes à Seloncourt.

L'acquisition de cette parcelle d'une surface de 107 m<sup>2</sup>, cadastrée AD 432, sera réalisée au prix de 3 € le m<sup>2</sup> soit un total de 321 €.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune de Seloncourt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme réunie 06 octobre 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par, autorise** :

- l'acquisition du terrain cadastré AD 432 d'une surface de 107 m<sup>2</sup> au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, soit 321 € à Monsieur Patrick PARIS.
- Monsieur le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Le secrétaire de séance**

Seloncourt, le 25 octobre 2022

**Le maire**  
**Daniel BUCHWALDER**